

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

Bureaux : Grande Rue Mercière, n. 22.

SOMMAIRE. — Dépêche télégraphique de Paris. — M. Ledru-Rollin chassé de Mulhouse. — Nouvelles d'Italie. — Assemblée nationale. — CHRONIQUE PARISIENNE. — NOUVELLES DE LYON. — Nouvelles étrangères.

Lyon, 5 Mai 1849.

Dépêche télégraphique de Paris, du 4 mai 1849, à midi.

Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets : L'anniversaire de la proclamation de la République par l'Assemblée nationale a été célébré aujourd'hui en grande pompe et dans un ordre parfait.

L'Assemblée nationale, le président de la République, les ministres, le corps diplomatique, et les corps constitués assistaient au *Te Deum* qui a été chanté sur la place de la Concorde.

La garde nationale et l'armée y étaient représentées par de nombreux bataillons dont on a fort admiré la tenue.

Le président a été salué, à son arrivée et à son départ, par les cris de vive la République ! Vive Napoléon.

Il est entré à l'Élysée-National à 11 heures.

Paris jouit de la plus parfaite tranquillité. La foule se presse à cette fête, la plus belle que l'on ait vue depuis longtemps.

M. Ledru-Rollin chassé de Moulins.

La ville de Moulins vient de donner au chef de la Montagne une leçon qui lui montrera combien ses affreuses doctrines sont antipathiques au pays. A côté de ce peuple de convention, à côté de cette minorité infime recrutée pour les parades révolutionnaires, le véritable peuple, le peuple travailleur et honnête, a fait entendre sa voix ; il a lancé contre M. Ledru-Rollin, — cet agitateur émérite, qui est à la politique ce que les charlatans sont à la médecine, une grosse caisse retentissante — il a lancé contre lui un arrêt de flétrissure dont le tribun des circulaires ne se relèvera jamais.

Froidement accueilli au Mans, M. Ledru-Rollin avait eu, à Châteauroux, un succès très problématique. N'étaient les douze jeunes filles habillées de blanc, vestales épigrammatiques, personne ne se fût dérangé pour le voir passer. Il était honteux de ces farces ridicules, au milieu desquelles il avait, malgré son habitude de jouer la comédie, grand-peine de garder son sérieux ; il voulait une éclatante réparation, il voulait une journée glorieuse pour balancer tous ces échecs, et c'est Moulins qui devait lui donner ce triomphe magnifique.

Mais M. Ledru-Rollin avait compté sans la raison et sans le bon sens des habitants de Moulins. Au lieu d'applaudissements il a eu des sifflets, au lieu de recevoir des couronnes il a été lapidé.

Les choses sont même allées trop loin ; jamais il ne faut se porter envers ses adversaires aux violences qu'ils prêchent eux-mêmes. Nous déplorons et nous regrettons les attaques matérielles contre M. Ledru-Rollin, c'est un crime que l'ardeur des pas-

sions explique mais ne justifie pas. Des sifflets suffisaient pour couler le saltimbanque parisien tenté de débiter en province.

Voici, sur les scènes qui ont eu lieu à Moulins, les détails que nous trouvons dans le *Mémorial* et l'*Echo de l'Allier* :

M. Ledru-Rollin arriva lundi soir à Moulins : il descendit de voiture à un quart de lieue de la ville, où il était attendu par ses fidèles. Puis ce cortège, composé de quelques centaines d'habitues du club, précédés d'une cinquantaine d'enfants hurlant la *Marseillaise*, traversa les promenades de la ville fort calme d'ailleurs, et qui ne s'attendait nullement à un tel spectacle. Des cris de : vive Ledru-Rollin ! partaient du sein du cortège qui faisait une pause devant la préfecture et plusieurs autres maisons, et quelques autres cris de : à bas les blancs ! à bas les bourgeois ! aussitôt réfrénés par la partie raisonnable qui figurait aux côtés du triomphateur fort embarrassé de son rôle. Parmi ces derniers, on remarque le citoyen Gazard, ex-préfet de l'Allier, le citoyen représentant Mathé, etc., etc.

Cette scène qui rappelait de mauvais jours heureusement passés, racontée de bouche en bouche, avait excité dans toute la ville une certaine fermentation ; et l'on se demandait si c'était pour narguer l'immense majorité du dix décembre, que le citoyen Ledru-Rollin était venu présider le banquet de Moulins.

Ce banquet, prétexte de la visite électorale de l'orateur montagnard, avait été le motif d'une convocation du ban et de l'arrière-ban dans tout le département. Partout les souscriptions étaient ouvertes, et des services de voitures d'*omnibus* étaient organisés, sur tous les points, pour transporter les flots de visiteurs. — Disons tout de suite que, malgré tant d'efforts, cette réunion n'a pas compté plus de six cents personnes, outre deux cents femmes et enfants qui décoraient la salle champêtre.

Mardi, à deux heures, le citoyen Ledru-Rollin sortait de la maison du citoyen Mathé, située à cent pas au plus du jardin de Flore où était dressé le banquet ; des cris de : Vive Ledru-Rollin ! sortaient des rangs de ceux qui l'accompagnaient. — En ce moment, un honorable citoyen, qui se trouvait à peu près seul sur le boulevard, en dehors du cortège, s'avance en face du triomphateur, et lui adresse à peu près dans les termes suivants cette courte allocution : « Vous êtes M. Ledru-Rollin ? — « Eh bien ! vous êtes un misérable et un agitateur qui « venez semer la perturbation dans un pays pacifique : « je ne vous ai pas oublié depuis votre fameux bulletin « qui se terminait par *écrasez-les...* Me voilà prêt à vous « répondre quand vous voudrez. A bas l'agitateur ! vive « Louis Napoléon ! »

Cette harangue inattendue fut suivie du plus éloquent silence. On entra dans la salle du festin. Cependant, une foule curieuse, appartenant à toutes les classes de la société, s'était spontanément réunie sur le boulevard, dont l'élévation permettait d'apercevoir les convives. On distingua parfaitement le héros de la fête, montant à la tribune : un grand nombre l'entendirent débiter par un appel contre les riches et les prêtres, auquel répondaient, parmi les convives, les cris de : *Vive la République démocratique et sociale !* Enfin, on le voyait prodiguant force gestes pour ajouter à la persuasion de son discours. Des lazis de toute espèce partaient du sein de la foule devenue compacte. On criait : A bas le charlatan ! à bas l'escamoteur ! auquel succède bientôt un cri spontané, immense, de vive Louis Napoléon ! C'était la protestation naturelle de la majorité.

Le festin s'avance ; quelques hommes prudents, comprenant la sourde irritation de la foule et les funestes conséquences qu'elle pouvait avoir, s'avancèrent près de la porte de sortie, engageant les personnes qui se présenteraient les premières, à une extrême circonspection. Un grand nombre défilèrent, un à un, en silence, entre deux haies menaçantes. Enfin quelques bannières se

levèrent en tête d'une espèce de cortège, d'où partaient des cris de : Vive Ledru-Rollin ! auxquels la foule répondit par son cri de : Vive Napoléon ! A bas l'agitateur ! A bas les faïnéants ! A bas les rouges ! en se ruant et en culbutant les porteurs, lacérant les drapeaux. M. Ledru-Rollin disparut en ce moment, heureusement entraîné par ses amis. Presqu'aussitôt arriva un piquet de garde nationale, précédé de M. le préfet, le général et le procureur de la République, qui s'efforcèrent de rétablir l'ordre avec l'aide et le concours d'un grand nombre de citoyens parvenus à calmer, non sans peine, cette masse d'ouvriers accourus du port et de tous les points de la ville.

Cependant la fermentation continuait ; on parlait d'aller aborder la maison où séjournait M. Ledru-Rollin, et le chasser de la ville celui qu'on regardait comme l'auteur du tumulte. En ce moment, l'autorité fit battre le rappel général de la garde nationale, qui se rendit en foule à l'Hôtel-de-Ville, d'où elle partit en nombreuses patrouilles qui sillonnèrent la ville en tous sens durant toute la soirée. On se disait les uns aux autres, surtout pour calmer les plus irrités, que M. Ledru-Rollin devait partir à huit heures du soir, d'après une invitation formelle qui lui avait été ou devait lui être faite.

Ce départ était vrai et sérieux, mais les amis de M. Ledru-Rollin eurent l'imprudence de laisser diriger la voiture qui le contenait ainsi que MM. Mathé, Gazard et Fargin-Fayolles, à travers la ville, en passant par la place de l'Hôtel-de-Ville, foyer de l'irritation populaire. Ici se passa une scène, regrettable à tous égards, et qui témoigne, pour tous, des dangers de provoquer l'irritation populaire. En un instant, les chevaux sont arrêtés, la voiture entourée, des cris tumultueux s'élèvent, les glaces de la voiture sont ensuite brisées à coups de pierre et les portières fracassées. Heureusement encore, plusieurs officiers de la garde nationale et des personnes sensées s'interposent, empêchent qu'on ne coupe les traits, et le postillon peut enfin enlever ses chevaux vigoureux, d'un train rapide, poursuivi par des huées et des imprécations de toute nature. Ce fâcheux épisode, nous assure-t-on, n'a pas eu d'autres suites qu'une meurtrissure à la main, résultant d'un coup de pierre reçu par M. Mathé.

Une fois ce départ opéré, l'émotion s'est immédiatement calmée, et la nuit s'est passée tranquille, sans le moindre trouble ni cri. La garde nationale et le 10^e chasseurs n'ont cessé de parcourir la ville pendant la nuit, et n'ont pas eu à signaler le moindre tumulte.

Nous n'ajouterons rien à ce simple récit des faits, laissant à nos lecteurs le soin d'en tirer les conséquences.

— Quelques personnes qui ne reculent jamais devant des calomnies infâmes, ont essayé de répandre le bruit que de l'argent avait été distribué à des hommes du peuple par les réactionnaires. De l'argent ! Oui, nous avons entendu ce mot ; mais c'était de la bouche de quelques malheureux paysans à qui l'on avait persuadé que s'ils venaient au banquet, le Duc ROLLIN leur donnerait de l'argent.

— Parmi les faits d'une immoralité révoltante qui ont signalé la manifestation des démocrates, nous devons citer l'état d'ivresse dans lequel on avait mis des bandes d'enfants pour en faire des brandons d'agitation. Nous en avons vu qui tombaient à la renverse, d'autres qu'on emportait ivres-morts dans des brouettes.

Toute l'attention doit se reporter désormais sur les événements dont l'Allemagne va devenir le théâtre.

La rupture pouvait se faire entre la Prusse et l'Autriche. Elle n'aura pas lieu ; mais elle se fera entre la Prusse et l'Autriche d'une part, Francfort de l'autre.

tre. L'Assemblée de Francfort roule avec rapidité sur une pente dangereuse. Elle examine en ce moment la question de savoir si elle ne prendra pas fait et cause pour la seconde chambre prussienne qui vient d'être dissoute.

Le congrès de conseils communaux de la province rhénane qui devait avoir lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Cologne, a été interdit par le gouvernement.

Les journaux prussiens se montrent fort hostiles aux dernières mesures de leur gouvernement. C'est un déchirement complet qui s'opère. La lutte est poussée jusqu'à l'extrême. La royauté ou la liberté pourraient bien y périr. Il est difficile que d'ici longtemps la couronne prussienne risque la convocation d'une Assemblée. La population des petits Etats ne va-t-elle pas se prononcer pour l'Assemblée de Francfort? Nous nous y attendons.

TOULON, 2 mai. — On a embarqué, hier et aujourd'hui, à bord des frégates à vapeur de retour d'un premier voyage sur les côtes d'Italie, et sur la gabarre le *Marsouin*, deux batteries d'artillerie de campagne au complet de guerre, personnel et matériel, deux escadrons du 1er chasseurs à cheval, un bataillon du 66e de ligne et un bataillon du 68e de la même arme, et les deux bataillons de guerre du 22e léger. (Toulonnais.)

Italie.

Livourne était encore, le 28 avril, disposée à résister au gouvernement central. Les révolutionnaires dominaient la partie modérée de la population. Cette persistance dans une voie anti-nationale porte ses fruits; les Autrichiens, qui avaient suspendu leur marche, se dirigent de nouveau sur la Toscane, leurs avant-postes sont à Pontremoli. Les démagogues de Livourne tiennent à faire envahir leur pays par l'étranger.

Le 26 avril, on se préparait à Rome à résister aux troupes françaises. On parlait d'élever des barricades et de rompre les ponts; mais l'expérience a prouvé déjà quel cas il fallait faire de ces rodomontades. Il est donc probable que nos troupes seront entrées à Rome sans éprouver de la résistance.

P. S. Le 28 avril, à Rome, tout était prêt pour le combat.

Le vapeur le *Commerce-de-Bastia*, entré hier soir dans notre port, nous apporte des nouvelles de Civitta-Vecchia jusqu'à la date du 29 avril.

Le 28, une partie de nos troupes avaient quitté cette ville pour se diriger sur Rome. Le lendemain 29, presque tout le reste de la division les avait suivies, et les postes seuls étaient encore gardés par quelques uns de nos soldats; le général en chef et l'état-major avaient accompagné la seconde colonne.

Livourne n'a pas encore fait sa soumission comme l'ont annoncé à tort quelques journaux. Notre correspondant nous fait un triste tableau de la situation de cette ville, que le manque de provisions vient aggraver chaque jour. Des sorties ont eu lieu contre les Pisans, mais elles sont très pacifiques; il n'y a pas eu un seul mort ni un blessé. Il est bon d'ajouter que la prudence est aussi grande d'un côté que de l'autre, car les Livournais attaquent avec le canon les Pisans sans quitter leur ville, et vice versa. On disait que les Autrichiens commençaient à s'approcher du territoire toscan; ils étaient, à la date du 27 avril, dans les environs de Pietra-Santa et Massa de Carrara. Naples, 28 avril.

L'escadre française n'a pas encore quitté le port. Les affaires de Sicile l'ont retenue, car elle devait se rendre à Ajaccio afin de protéger, le cas échéant, l'escadrille d'expédition. Le saint-père est toujours à Gaëte, les ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Espagne ne le quittent presque pas, surtout depuis l'annonce du départ des troupes françaises pour les Etats romains. (Sémaphore du 3 mai.)

On lit dans la *Sentinelle de la Marine*, du 2 mai : « Nous recevons des nouvelles de l'expédition française à Rome. Le général Oudinot ayant remarqué quelque agitation à Civitta-Vecchia, a fait désarmer les 400 Romains qui y étaient en garnison. Le 28, il a marché sur Rome où il comptait entrer le 29; mais un pont qu'on a coupé sur sa route a arrêté sa marche. Néanmoins, il espère y entrer le 30 ou le 1er mai.

« Les Romains consentent bien à recevoir le pape, mais comme chef spirituel seulement. »

Le calme est complet en ce moment à Paris. Les efforts du socialisme pour le troubler ont absolument échoué, et, malgré les intrigues occultes de ce parti, rien n'annonce le renouvellement de l'agitation de ces jours derniers. Personne ne veut le défendre dans les rues, à Paris, et les perturbateurs sont trop assurés de la répression terrible qui les attend pour chercher à en susciter. L'agitation restera probablement à l'état électoral.

La solution de la question d'amnistie a produit, hier au soir, dans Paris, un très bon effet. On remarquait toutefois une certaine agitation dans le faubourg St-Marceau.

Les socialistes, qui ne négligent aucun élément de désordre, ne se contentaient même pas de pérorer contre l'Assemblée nationale; on lisait dans les groupes un écrit intitulé : *Une nouvelle Californie exploitée par les commissionnaires-crocheteurs*. Le but de cette catilinaire est d'exciter le peuple contre ces hommes d'ordre, ces honnêtes Savoyards dont le grand crime est d'avoir concouru à l'élection du 10 décembre.

Une dépêche télégraphique a été adressée, hier, par le ministre de l'intérieur, au préfet de l'Allier, à la sortie de la séance, au sujet de l'affaire signalée par M. Ledru-Rollin. Ce matin, la réponse télégraphique est arrivée de Moulins, annonçant que l'instruction judiciaire était commencée, et que divers inculpés avaient été interrogés.

Le projet de loi relatif à l'exploitation provisoire, par l'Etat, du chemin de fer de Paris à Lyon, porte qu'un crédit de 2,500,000 fr. sera ouvert pour subvenir aux dépenses nécessaires pour cette mesure. Les commissaires nommés sont MM. Bonte-Pollet, Deslongrais, Gouin, Larabit, Casse, Maréchal, Dain, Guigue de Chapvans, Heddebault, de Mortemart, Oscar Lafayette, Goudchaux, Latrade.

Les socialistes ont pris la résolution de fermer, jusqu'à nouvel ordre, leurs clubs, ne voulant pas consentir à la présence d'un commissaire de police. Il n'y a que les réunions démocratiques des départements qui tiennent séance. Les candidatures les plus extraordinaires y sont proposées, toujours avec l'accompagnement du mandat impératif que l'on connaît, et dont la province ne paraît pas devoir sanctionner l'adoption.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Les préparatifs pour la fête de demain sont presque achevés. Ce matin, on hissait sous le portail de la Madeleine des lustres magnifiques. La rue ci-devant Royale est déjà ornée de candélabres, de trophées et de pyramides. La place de la Concorde est très brillamment décorée : l'Obélisque disparaît en partie sous une construction élégante où sera chanté le *Te Deum*. Des statues ont été élevées au bas de l'estrade, sur des piédestaux. Tout fait présager pour demain, si le beau temps continue, une belle et imposante cérémonie. Les curieux remarquent, en général, l'esprit artistique dans les données duquel ont été conçues et exécutées toutes les parties de cette immense décoration.

— On nous annonce que le vénérable M. Dupont (de l'Eure) est dangereusement malade du choléra.

— Au nombre des journaux qui ont paru depuis quelque temps et qui se distinguent tous par des titres plus ou moins grotesques ou odieux, il en est un que l'on criait ce matin dans les rues et qui a nettement tranché la question en s'intitulant la *Guillotine*.

— On assure qu'il est arrivé à Paris une lettre de M. le prince de Joinville, qui refuse toute candidature pour l'Assemblée législative tant que le décret de bannissement qui annule par avance son élection ne sera pas rapporté.

— Deux gardiens de l'Assemblée nationale, de ceux qui portent la tunique bleue avec le collet bleu de ciel, ont été arrêtés dans les attroupements. Ils avaient été nommés en mars 1848. On a, dit-on, trouvé des armes et des munitions à leur domicile.

— Depuis le 28 avril dernier, une légère recrudescence s'est manifestée dans la marche du choléra; mais c'est sur l'Hôtel-Dieu et sur le Val de-Grâce que porte principalement l'augmentation. Quant à la Salpêtrière, il n'y a eu que dix malades nouveaux en trois jours. Il est bon, toutefois, de remarquer que, depuis le dernier bulletin, le nombre des guérisons a doublé. En outre, on a constaté, si l'on excepte quel-

ques cas foudroyants, plupart des nouveaux malades ne sont pas atteints d'une manière inquiétante et qu'on a l'espoir de les sauver.

Six mois se sont écoulés depuis l'apparition du choléra en France, et, pendant ce temps, il a envahi quinze départements. Sur neuf millions d'habitants dont se compose la population de ces départements réunis à la Seine, on a compté 7,471 attaques de choléra et 4,067 décès. En 1832, à pareille époque, 80,000 victimes avaient déjà succombé au fléau. Il n'en faut pas davantage pour se convaincre combien est relativement bénigne l'épidémie actuelle.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 1er mai 1849.

M. Desessars appuie l'amendement de M. Tamisier. M. Gouffé présente son rapport, au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la fête du 4 mai.

Le rapport sera imprimé et distribué. M. Goudchaux attaque vivement le système du général de Lamoricière.

Le général de Lamoricière, rapporteur, le défend avec non moins de vivacité.

Clôture de la discussion. Scrutin de division sur l'art. 52. Adoption de la première partie de cet article par 569 voix contre 179.

Voici le texte de cet article dans son entier : « Les jeunes gens, inscrits sur les listes cantonales, pourront s'exonérer du service personnel, conformément au 2me paragraphe de l'art. 102 de la Constitution, en versant, avant la révision, entre les mains du percepteur des contributions, une somme fixe dont le montant sera déterminé, chaque année, par la loi annuelle du contingent.

« Le paiement de cette somme sera indépendant de celui de la cotisation établie par l'art. 54. » La séance est levée.

Séance du 2 mai. — Présidence de M. Marrast. A 1 heure 1/2 la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle la délibération sur le projet de loi relatif à la célébration de la fête du 4 mai.

Art. 1er. Il est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1849, un crédit extraordinaire de 200,000 fr. pour la célébration du premier anniversaire de la proclamation de la République française par l'Assemblée nationale, qui aura lieu le 4 mai.

Adopté. M. Larabit demande la parole : Citoyens, dit-il, je trouve dans le rapport de votre commission, cette phrase :

« La violence des passions anarchiques déchaînant le fléau de la guerre civile, la misère, l'agitation et le mécontentement, entretenus par ceux qui rêvent le retour d'un passé désormais impossible, ont, tour à tour, menacé l'existence de notre jeune République. »

Moi, qui ne rêve le retour d'aucun parti, je crois devoir protester contre cette phrase. Le mal qui existe ne vient pas de ceux qui rêvent un avenir impossible. (Mouvements divers.)

M. LE PRÉSIDENT : Je donne lecture de l'art. 2. Amnistie pleine et entière est accordée à tous les individus qui ont été transportés en vertu du décret du 29 juin 1848.

L'art. 1er de ce décret est abrogé.

M. le ministre de l'intérieur : L'art. 2 est la reproduction d'une proposition qui a été faite à plusieurs reprises, et que l'Assemblée a toujours repoussée. Le gouvernement est désireux d'entrer dans la voie de clémence indiquée par la commission; mais il pense que le moment n'est pas venu d'y entrer sûrement, fructueusement... Des grâces partielles ont été accordées, de nouvelles grâces le seront encore; mais le gouvernement croit que, parmi les détenus, il existe des hommes dangereux, qu'il serait plein de périls de mettre en liberté. Il s'oppose donc à l'adoption de l'art. 2.

M. GOUTTAY, rapporteur : La commission constate avec plaisir qu'il n'y a pas une séparation essentielle entre M. le ministre de l'intérieur et elle; toutefois elle me charge de vous rappeler que pour votre décret du 29 juin, vous avez voulu qu'il n'y eût de traduits devant les conseils de guerre, que les hommes appartenant à la catégorie de ceux reconnus comme chefs, auteurs et instigateurs de l'insurrection.

Lorsque vous avez adopté ce décret, vous ne vous êtes pas dissimulé que vous preniez une détermination exorbitante. (Rumeurs.)

La raison suprême du salut public pouvait seule vous commander cette mesure. La commission a pensé que les effets doivent cesser lorsque la crainte a disparu. (Bruit.)

La commission ne vous propose de relâcher ni les prévenus ni les condamnés; elle ne vous propose de mettre en liberté que ceux qui sont accusés ou suspects. (Murmures); que ceux contre qui il n'existe encore aucun commencement de poursuite judiciaire civile. (Nouveaux murmures.)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR : En vous parlant de clémence, on vous a cité l'histoire. Je ne puis pas accepter le parallèle qu'on a cherché à établir. Vous vous rappelez les journées de juin. La guerre qui a été faite n'a pas été

ment la guerre civile; elle a été une guerre déclarée à la société tout entière. (Très bien!) Vous avez pris une mesure exceptionnelle; vous avez délégué la transportabilité contre ceux qui s'étaient armés contre la société. L'expiation a-t-elle été suffisante; je ne le pense pas. Moment est-il venu de faire cesser la mesure de justice qu'a prise l'Assemblée: Vous pouvez en juger par les doctrines prêchées tous les jours, par les tentatives entre lesquelles nous luttons.

Le gouvernement vous a dit qu'il était disposé à entrer dans la voie indiquée par la commission; mais il croit son devoir de retenir tous ceux qui sont disposés à doubler de nouveau la société. (Rumeurs.) Sommes-nous donc entrés dans un état tranquille? Ne sommes-nous pas à la veille d'élections? N'existe-t-il pas encore des sociétés secrètes (nouvelles rumeurs). Dans une pareille position, nous croyons qu'il serait dangereux de faire rentrer dans Paris, de jeter sur le pavé 2 à 3,000 hommes qui n'ont donné aucun signe de repentir. (Très bien! à droite.)

M. de Laussat parle en faveur de l'amnistie générale. Elle ne doit être accordée que par l'Assemblée nationale. Des grâces partielles accordées par le président de la République ne rempliraient pas le testament que doit léguer l'Assemblée à l'avenir. L'amnistie est une mesure de conciliation. (Aux voix.)

Voix de la Montagne: Le scrutin de division.
M. SÉNARD: Je propose la disposition additionnelle suivante: « Toutefois un délai de six mois est accordé au gouvernement pour l'exécution complète de la mesure. » (Murmures et exclamations à gauche.) J'accepte pleinement les paroles de clémence prononcées par le gouvernement, mais il convient aussi que l'Assemblée qui a rendu le décret, lui donne une limite.

M. le rapporteur au nom de la commission, demande qu'on déclare aujourd'hui l'amnistie, et qu'on donne au gouvernement trois mois pour l'effectuer (mouvements, agitation).

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur: C'est à l'Assemblée d'examiner et de prendre la responsabilité de la mesure; dans tous les cas, si elle se décide pour l'amnistie, le gouvernement croit que le délai de 6 mois est tout ce qu'on pourrait admettre. (Mouvements divers. — Aux voix!)

M. VALLETTE: Le règlement exige que l'amendement soit mis d'abord aux voix, avant la proposition principale.

M. LE PRÉSIDENT: On pourrait combiner l'art. 2, de manière à placer l'amendement entre le premier et le 2^e. (Oui! oui!)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL: On a eu raison de vous le dire: le gouvernement n'est pas aussi loin qu'on l'a prétendu des sentiments de la commission. Mais si les sentiments de bienveillance sont les mêmes, la responsabilité n'est pas égale. Vous ne savez pas les faits; vous ne savez pas quels hommes vous voulez faire rentrer dans la société. En France, on oublie promptement le mal. Dans une foule de circonstances, nous avons vu les gouvernements, quand l'autorité était rassise sur sa base, ne pas hésiter à tendre la main à des malheureux. Mais sommes-nous dans les mêmes circonstances? Savez-vous quels sont ces hommes que vous voulez gracier? Chaque jour ils se proposent de recommencer. (Rumeurs diverses.) Ils célèbrent ce qu'ils appellent le martyre d'assassins pris sur les barricades! Et vous voulez enchaîner le gouvernement! Vous voulez lui imposer la loi d'une amnistie sans distinction. Déjà, partageant les mêmes desirs que vous, le gouvernement avait relâché les moins coupables. Eh bien! demandez aux campagnes quel langage ils ont tenu sur leur passage. (Très bien.) Demandez-leur quelles étaient leurs menaces. (Très bien.) Non, vous ne connaissez pas les faits; si vous les connaissiez, vous partageriez les craintes et la sollicitude du gouvernement.

Toutes les notions du juste et de l'injuste sont perverties dans ces têtes ardentes. Le gouvernement approuve et partage ce besoin de clémence, mais il doit aussi protéger la société; il ne doit pas fournir de nouveaux chefs à toutes les mauvaises passions qui fermentent; il n'accepte pas la responsabilité du délai fatal qu'on lui impose. (Très bien.)

M. le rapporteur prétend qu'à toutes les époques le gouvernement a cherché, dans des mesures de clémence, le moyen de calmer les passions populaires. Le gouvernement républicain amnistia ceux qui avaient ravagé et ensanglanté nos campagnes sous le drapeau blanc. (Mouvements divers.) La République ne peut pas faire moins pour des hommes égarés qu'on peut croire innocents pour la plupart, (oh! oh!) puisqu'ils n'ont pas été jugés, puisqu'un décret seulement les a frappés. La majorité de la commission insiste pour le délai de deux mois.

M. Bouhier (de l'Ecluse) demande la parole pour un fait personnel. (Oh! oh! aux voix! il n'y a pas de question personnelle! aux voix!) M. Bouhier (de l'Ecluse) descend de la tribune.

M. LE PRÉSIDENT: Vingt membres demandent le scrutin de division. (Bruit à droite.)

M. TASCHEREAU: Le scrutin à la tribune! (Bruit. — Mouvement d'impatience à gauche.)

Nous remarquons un mouvement d'humeur sur les traits de M. Marrast; il a l'air de se plaindre d'une certaine défiance à l'égard du bureau.

Le tumulte croît. M. Clément Thomas et Etienne

Arago descendent dans l'hémicycle et apostrophent violemment MM. Bayoux et Luneau.

La droite persiste à demander le vote à la tribune. La gauche et la Montagne crient et tempètent.

M. LAUSSEDA, l'un des secrétaires: Je ne sais s'il y a défiance de la part de quelques uns de nos collègues; des erreurs malheureuses pourraient justifier leur demande. Au fond, le règlement ne s'oppose point au vote à la tribune avec contrôle.

Voix de droite: Très bien!

M. CLÉMENT THOMAS: Citoyens, j'ai été un de ceux qui se sont opposés le plus énergiquement au vote à la tribune... (Assez! assez!) Je dois vous dire pourquoi: c'est que j'ai entendu prononcer à droite des mots qui mettraient en doute la loyauté de la gauche; (Assez! assez!) c'est pour protester contre ces mots que j'ai pris la parole. Je me crois d'autant plus en droit de le faire, que s'il y a eu des erreurs commises par la gauche, il y en a eu également de commises par la droite. (Assez! assez!)

M. LE PRÉSIDENT: Le vote va avoir lieu à la tribune et par appel nominal.

Voix de droite: Très bien!

M. LE PRÉSIDENT: La commission ne s'étant pas ralliée à l'amendement Sénard, l'art 2, modifié, est mis aux voix, sauf le terme de trois ou 6 mois, sur lequel l'Assemblée aura à se prononcer ensuite.

Il est procédé au vote à la tribune, par scrutin de division et avec appel nominal.

Voici le résultat du scrutin:

Nombre des votants	627
Majorité absolue	314
Pour	288
Contre	339

L'assemblée n'a pas adopté. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT: M. Degoussé a proposé pour l'article 2 une rédaction ainsi conçue:

« Le gouvernement formera une commission de clémence qui revisera les dossiers de tous les transportés. »

M. DEGOUSÉE développe en quelques mots son amendement.

M. L. FAUCHER, ministre de l'intérieur: Le précédent gouvernement avait nommé une commission de clémence, qui a ordonné la mise en liberté d'environ neuf cents condamnés. Ce travail a été fait avec le plus grand soin. Ordonner un nouveau travail, ce serait jeter une espèce de blâme sur la commission, dont le travail nous a guidés nous-mêmes et nous guidera encore dans le choix que nous devons faire à l'occasion du 4 mai. Le gouvernement ne peut accepter l'amendement.

M. C. THOMAS exprime le regret que l'Assemblée n'ait pas voulu prendre une mesure de clémence; il demande que tous les citoyens qui ne seront pas mis immédiatement en liberté soient traduits devant les tribunaux pour être jugés.

M. LAUSSEDA demande que les individus qui n'ont pas été arrêtés avant le 27 juin soient mis en liberté.

M. LAGRANGE propose de décider que la peine des individus condamnés par les conseils de guerre aux travaux forcés, soit commuée en une simple détention.

Après un discours dans lequel l'orateur soutient avec chaleur la nécessité de faire une amnistie, il renonce à sa proposition.

M. O. BARROT, après avoir rendu hommage à la bonne foi et à la loyauté de M. Lagrange, invite l'assemblée à ne plus laisser s'ouvrir de nouveaux incidents à propos de la loi en discussion.

Après quelques observations sans intérêt présentées par M. Pierre Leroux, les deux derniers articles du projet sont adoptés.

L'assemblée passe au scrutin de division sur l'ensemble du projet:

En voici le résultat.

Nombre des votants	350
Majorité absolue	266
Billet blancs pour	435
Billets bleus contre	75

L'Assemblée a adopté.

M. LEDRU-ROLLIN a la parole pour une motion d'ordre. Il se plaint de ce que, au sortir d'un banquet qui a eu lieu mardi à Moulins, au moment où lui et MM. Mathé et Fargin-Fayolle se retiraient en voiture, des gardes nationaux se sont précipités à la tête de leurs chevaux, les ont menacés et même frappés. Il demande une enquête parlementaire.

M. O. BARROT repousse énergiquement toute pensée de solidarité avec de pareils actes; il annonce que les coupables seront recherchés et punis.

La séance est levée à six heures.

Séance du 3 mai 1849. — Présidence de M. Grévy.

A une heure la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de la justice.

Chapitre 1er. Administration centrale. Personnel, 596,500 fr. Réduction proposée par la commission, 6,000 fr. Adopté.

Chap. 2. Matériel, 98,000 fr. Réduction proposée par la commission, 10,000 fr. Adopté.

Chap. 3. Conseil d'Etat. M. Tassel demande une réduction de 8,000 fr. applicable aux auditeurs. Rejeté.

M. Tassel présente une réduction de 2,000 fr. sur le secrétariat. Rejeté.

Le chap. 5 est adopté.

Chap. 4. Adopté.

Chap. 5. Cours de cassation, 795,800 fr.

M. CORRE: Sur ce chapitre comme sur les chapitres 6 et 8, relatifs aux cours d'appel et aux tribunaux de 1^{re} instance, votre commission ne propose aucune réduction, par cette considération qu'une loi organique de la magistrature étant imminente, la commission ne pouvait prendre une initiative qui gênerait l'action soit du gouvernement, soit de la législature.

M. le ministre entre dans quelques explications relativement aux magistrats qui avaient été suspendus par un décret du gouvernement provisoire. En présence de la déclaration de la Constitution qui proclamait l'inamovibilité, devait-on maintenir la suspension? Le gouvernement s'est trouvé dans une grande perplexité; cependant, après une double délibération, il s'est prononcé pour le maintien de la mesure jusqu'au vote de la loi organique. Mais, en maintenant la suspension individuelle résultant d'un décret, nous devons dire que nous n'avons pas jugé qu'il fût convenable de respecter l'interdit jeté sur deux tribunaux, Perpignan et Cerret, interdit qui n'avait pas la haute sanction d'un décret et causait une grande perturbation dans ces contrées par l'absence de la justice. (Très bien.)

Après cette explication, les chap. 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 sont adoptés.

Chap. 12. Frais de la justice en Algérie, 623,850 fr. Réduction de la commission, 40,000 fr.

M. Dubodan et M. Didier présentent l'amendement suivant:

Réduire de 25,250 fr. seulement et non de 40,000 le crédit de 623,630 fr. demandé par le gouvernement, et dire que sur ce crédit ainsi réduit, la somme de 43,750 fr. sera affectée à la création, à partir du 1^{er} juin prochain, d'un tribunal de 1^{re} instance à Constantine, et d'une justice de paix dans chacune des villes suivantes: Médéah, Milianah, Tenez, Mascara, Setif.

M. le ministre de la justice adhère à la réduction, qui est adoptée.

Chap. 13, 14, 15, adoptés.

Légion d'honneur. Recettes. Les trois chapitres relatifs aux recettes, et formant un total de 7,118,272 fr. sont adoptés sans discussion.

La deuxième partie, concernant les dépenses et renfermant 17 chapitres dont le total s'élève également à 7,118,272, n'entraîne aucune discussion, non plus que le reste du budget, qui est adopté dans son ensemble.

Il est procédé au scrutin de division; en voici le résultat:

Nombre des votants	387.
Majorité absolue	299.
Pour	587.
Contre	000

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère de la guerre.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE: La commission vous propose des réductions que le gouvernement ne peut accepter, parce qu'elles porteraient une atteinte des plus graves à la composition de l'effectif.

Ainsi, l'on nous demande la suppression de 10 bataillons de chasseurs, de 4 régiments de cavalerie légère, de 2 régiments d'artillerie, de 2 bataillons de gendarmerie mobile, etc., etc., sans compter la suppression d'une multitude d'emplois que je ne puis indiquer en détail.

La commission propose sur l'effectif une diminution qui aurait pour résultat de renvoyer dans leurs foyers 160,000 des plus vieux soldats de l'armée. Est-il besoin de dire que, dans l'état de l'Europe, l'adoption de pareilles mesures serait un immense péril, un acte d'imprévoyance inqualifiable? Notre conviction est telle que nous doutons qu'il puisse se rencontrer un ministre de la guerre pour s'associer à une pareille destruction.

Nous comptons sur la sagesse de l'Assemblée pour nous venir en aide et repousser les prétentions exagérées de la commission.

M. LAMORICHIÈRE: Il y a une question très importante qu'il convient d'examiner tout d'abord, et sur laquelle l'Assemblée me permettra de dire quelques mots, c'est celle relative aux cadres de l'armée.

Loin de moi la pensée de contester à l'Assemblée le droit de modifier, de restreindre ces cadres; l'Assemblée a ce droit, mais la prudence lui conseille-t-elle d'en user facilement? C'est ce que je ne crois pas. Ce n'était pas l'avis de la commission que vous aviez chargée d'examiner toutes les questions relatives à la force publique.

Le rapport des différentes armes entre elles peut varier suivant les circonstances et les nécessités; mais ces modifications sont toujours très graves. Elles doivent être motivées et discutées publiquement et à loisir par les hommes compétents.

La commission reconnaît en principe qu'on doit entretenir autant que possible, pendant la paix, les cadres nécessaires en temps de guerre, et que, par conséquent, il ne faut pas être obligé de faire à ces cadres de notables augmentations, quand l'effectif de l'année est augmenté pour parer aux nécessités de la guerre.

M. Guérin maintient qu'il n'est pas possible de diminuer l'effectif sans toucher aux cadres.

M. Charras se prononce très énergiquement contre toutes les réductions des cadres.

M. RULHIÈRES: Si les réductions des cadres que la commission vous propose étaient adoptées, l'armée perdrait 32 officiers supérieurs, 261 capitaines, 489 lieutenants.

En tout 771 officiers. Révéchez.

M. Clément Thomas reconnaît qu'il est dangereux de porter atteinte aux cadres des armées; mais cependant il serait bon d'en finir avec ce système de paix armée suivi depuis 47 ans, et qui n'a abouti qu'au déshonneur. (Bravos à gauche.) Si la France prenait l'initiative du désarmement, nul doute que cet exemple n'entraînât des imitateurs. (Allons donc!)

Pour en revenir aux cadres, on vous propose de supprimer 4 régiments de cavalerie et 10 bataillons de chasseurs. Ces régiments et ces bataillons, créés pour satisfaire à des caprices princiers (rires) sont des augmentations dans les cadres; leur réduction souffre donc peu d'inconvénients. (Allons donc!)

M. MAUGUIN : La question du désarmement est une question d'une immense gravité, et que je ne crois pas qu'on puisse trancher aussi facilement. Désarmer, pour la France, cela est-il possible en ce moment où l'Europe tout entière s'ébranle au contre-coup d'immenses commotions? Trois grandes questions surtout préoccupent les hommes d'Etat : la question italienne, la question hongroise, la question germanique.

J'ai été fort surpris d'entendre un rapporteur nous déclarer tout à l'heure que, pour la commission, la question italienne était terminée. C'est une erreur. La question italienne s'est transformée; elle est devenue française; c'est la France qui a été battue à Novarre, quoiqu'elle n'ait pas combattu. (Mouvement.) Evidemment, l'influence de la France est menacée par cette catastrophe, tandis que l'Autriche ne songe qu'à en profiter pour accroître sa propre influence.

De là le péril plus ou moins éloigné d'un conflit entre les deux puissances.

Ne croyez pas, comme on le prétendait tout à l'heure, que l'expédition de Rome nous rapproche de l'Autriche, tant s'en faut; je suis convaincu que l'Autriche ne voit pas notre intervention sans quelque inquiétude, parce que cette intervention tend à relever notre influence en Italie. Après quelques considérations sur les questions hongroise et germanique, l'orateur résume en déclarant qu'en face des éventualités qui peuvent surgir de ces grands événements, parler de désarmement, c'est méconnaître les véritables intérêts du pays, l'intérêt de sa grandeur et de sa dignité. (Très bien.)

M. Guichard maintient qu'avec la politique suivie par le gouvernement, il n'est pas besoin d'imposer au pays le fardeau d'un budget de la guerre aussi lourd que celui proposé par le ministre de la guerre.

Le général Baraguay-d'Hilliers est entendu, et, au départ du courrier le général Cavaignac est à la tribune.

La séance continue.

Bulletin électoral.

Le comité napoléonien et le comité conciliateur ont fait connaître leurs candidats, le premier par voie d'affiche, le second par ses journaux.

Nous croyons que ce sont là des publications prématurées. Jusqu'à ce jour le parti modéré n'a adopté aucune liste définitive; mais le doute cessera bientôt, car, si nous ne nous trompons, c'est ce soir ou demain que cette liste sera arrêtée.

Les comités départemental et constitutionnel napoléonien de l'Ain ont adopté les candidatures suivantes :

MM. Maissiat, général Picquet, Bodin, Champvans, Charrassin, Jayr, d'Angeville, Margerand.

M. Chevrier-Corcelles, président du comité départemental, avait adressé à M. Jayr la pièce suivante :

Bourg, 30 avril 1849.

« Monsieur et cher concitoyen,

« Nous touchons au terme du dépouillement des listes préparatoires des cantons et des communes. Le bureau central aura peut-être à proclamer votre candidature.

« Tous ceux de ses membres qui vous connaissent personnellement, et c'est le plus grand nombre, savent vos dispositions uniquement dévouées en tous lieux et en tous temps aux intérêts de la France et en particulier à ceux de ce département. Mais le choix de votre nom par un si grand nombre de citoyens qui ont distingué en vous l'enfant du pays et qui se sont souvenus de leur ancien préfet, vous fera éprouver peut-être à vous-même le désir de leur exprimer votre pensée actuelle sur la ligne qui vous paraîtrait à suivre, si vous étiez appelé à l'Assemblée législative.

« Je vais au-devant de ce vœu en vous priant, si vous le jugez convenable, de m'adresser votre réponse avant la réunion du 2 mai.

« Recevez l'assurance de mes sentiments distingués.

« CHEVRIER-CORCELLES. »

Voici la réponse de M. Jayr :

« Monsieur le président,

« Vous avez pressenti ma réponse. Si mes sen-

timents avaient besoin d'être affirmés, j'en prendrais pour garant le comité départemental lui-même.

« Les formes politiques changent. La France reste; les principes demeurent. J'ai servi dix-huit ans l'ordre, la liberté et ces grands intérêts sociaux qui sont de tous les temps et de tous les régimes. Honoré d'une mission législative, je les servirais encore, non-seulement sans aucune arrière-pensée de subversion, mais au contraire avec le désir sincère de voir l'autorité affermie, et les institutions issues du suffrage universel fécondées par l'unité de tous.

« Obéissance aux lois du pays, concours loyal à l'action régulière et protectrice du pouvoir, conciliation, paix publique, honneur national, stabilité, progrès, ces vœux de votre programme ont été la règle constante de ma conduite. Je ne trouve aujourd'hui dans mon cœur rien qui m'empêche de m'y conformer.

« Qu'il me soit permis de vous dire quel prix surtout j'attacherais au mandat de mes concitoyens :

« Le département de l'Ain est pour moi une patrie dans la patrie. Membre du barreau de Bourg ou administrateur, présent ou absent, j'ai étudié les besoins de ses populations agricole et ouvrière, défendu leurs intérêts, fait de leur prospérité l'objet incessant de ma sollicitude et de mes efforts.

« Offrir à mon pays le tribut de mon expérience, recevoir dans une manifestation de ses sympathies un gage du souvenir gardé à la persévérance de mon dévouement, ce serait la consécration de ma vie publique.

« Peu disposé d'ailleurs à affronter de nouveau les orages politiques, je n'accueille l'idée d'une candidature que parce que l'initiative en a appartenu à des hommes de toutes les nuances de l'opinion modérée.

« Si mon nom, sur la liste du comité, n'était point un symbole d'union, je serais le premier à désirer qu'il fût laissé dans l'oubli.

« Agréer, M. le président, les assurances de mon attachement.

« H. JAYR,

« ancien préfet de l'Ain.

« Ceyzériat, 1er mai 1849. »

Nouvelles de Lyon.

Hier, dès le matin, toutes les maisons étaient pavées. Les rues principales; la rue de la République, la rue Centrale, la place Bellecour, les quais, la place des Terreaux avaient leurs façades tapissées de drapeaux, mosaïque tricolore à facettes ondulées par un léger vent du sud, spectacle aussi gai pour les nombreux promeneurs que rassurant pour l'avenir. Jadis ces jours de fêtes officielles étaient l'apanage exclusif de la mansarde, où le cœur plus expansif étale ses joies avec plus d'abandon; hier, l'œil ne distinguait plus le faite de la base des maisons littéralement cachées par les oriflammes qui avaient envahi les vastes balcons, les croisées élégantes et les lucarnes de dessous les toits : emblème frappant de la nécessité où grands et petits se trouvent d'aspirer au retour de l'ordre et de la confiance! Souvenir certain de l'époque à jamais mémorable où la France secoua la poussière dont le gouvernement provisoire avait couvert sa tête, pour respirer plus librement sous un gouvernement régulier!

Vers dix heures du matin, M. le préfet, suivi du conseil municipal, du conseil de préfecture et des fonctionnaires de tous ordres, entrant dans la cathédrale. Peu d'instants après, le maréchal, accompagné du général Gémeau, arrivait dans sa voiture; il était suivi d'un nombreux et brillant état-major. La magistrature, la chambre de commerce, l'ordre des avocats et des avoués, ainsi que la plus grande partie des officiers de l'armée des Alpes assistaient à cette cérémonie. Après la messe, le maréchal a ouvert la marche et s'est rendu, suivi de tous les officiers, sur la place Bellecour où il a passé les troupes en revue. Les régiments de différentes armes rivalisaient pour leur bonne tenue, la prestesse et l'exactitude des mouvements. Cavalerie et infanterie démontraient au spectateur tout ce que peuvent produire une bonne discipline et un commandement éclairé. Enfin le soir, les rues, les quais, les places étaient littéralement encombrées de promeneurs heureux. C'était une de ces rares fêtes qui ont le bonheur de ne rappeler aucune larme, aucun deuil; elle ne rappelait qu'une première victoire de la civilisation sur la barbarie.

On n'a eu, que nous sachions, aucun accident déplorable, et la tranquillité n'a pas été troublée un seul instant.

A la Guillotière et à la Croix-Rousse les choses se sont passées sans aucune manifestation hostile et conformément au programme officiel.

Parmi les illuminations qui donnaient à notre ville hier au soir une physionomie si brillante, on a beaucoup remarqué celles de l'Hôtel de-Ville.

Bourg, 2 mai 1849.

Les mauvaises passions dont notre pays n'est pas plus exempt que tout autre, trouvent malheureusement des auxiliaires dans les esprits égarés et faussés par l'ancienne opposition. Sans se rendre compte de l'abîme vers lequel ils s'avancent, ils marchent en aveugles et courent à leur perte avec une fatalité déplorable. La faiblesse et l'ignorance des uns feront donc autant de mal dans nos élections que l'ambition et le crime des autres.

Ces dispositions que je déplore ont pour expression trois noms : MM. F. Bouvet, E. Quinet, et Bochart. Ce homme appartient à la publicité, du moment qu'ils sont entrés dans la vie politique; j'ai donc parfaitement le droit de discuter leurs actes et leurs mérites.

On connaît les excentricités de M. F. Bouvet et sa fameuse *Lettre à ma femme* qu'il a eu l'impudeur de publier en 1846. Je veux laisser dans l'ombre pour aujourd'hui ce côté instructif de la vie de M. F. Bouvet. J'en viens à sa conduite à l'Assemblée nationale.

M. F. Bouvet a toujours ou presque toujours voté avec la Montagne. En outre, lorsque la question était grave et que l'esprit incertain de M. F. Bouvet reculait, ou devant une décision courageuse, ou devant une responsabilité embarrassante, M. F. Bouvet avait un moyen bien simple de résoudre la difficulté : il s'abstenait et ne paraissait pas à la séance. Le *Moniteur* est là qui constate ses nombreuses absences. Le 15 mai, lorsque la salle des séances fut envahie et lorsque chaque représentant, pénétré de ses devoirs, demeura à son banc, M. Francisque Bouvet accouru au pied de la tribune courtoisait l'émeute et donnait des poignées de main à Blanqui et à Sobrier. M. F. Bouvet qui s'était fait dans les montagnes du Bugey une réputation de méchanceté, grâce aux attes personnelles qu'il engageait avec une ardeur inconsidérée, M. F. Bouvet était à Paris l'apôtre de la paix universelle. Mais admirez la sincérité du comédien ! il parlait pour la paix et il poussait à la guerre. M. F. Bouvet a obtenu plus d'un succès de ridicule à l'Assemblée. Sa seule apparition à la tribune excitait l'hilarité la plus bruyante. Notre département se dispensera, j'espère, d'envoyer un comique à l'Assemblée législative. Si l'on y veut rire, que ce ne soit point à nos dépens.

M. Edgard Quinet avait besoin d'aller à l'Assemblée nationale pour nous montrer comment un poète de mérite, un écrivain de talent peut déchoir en singeant l'homme politique. M. E. Quinet, montagnard illuminé de même que M. F. Bouvet est montagnard drôlatique, n'a pas rempli son devoir au 18 mai. Colonel de la garde nationale, il a montré dans cette circonstance décisive une mollesse sans exemple, exécutant fort tard ou fort mal les ordres qui lui étaient transmis, et attendant que l'événement fût accompli pour se décider à quelque chose. M. Ed. Quinet fera bien de retourner à ses livres avant qu'on ne l'y renvoie; il fera bien pour lui qui y trouvera des succès et pour le pays qui aura un mauvais représentant de moins.

Quant à M. Bochart, c'est un vieillard de 71 ans, entré dans la vie politique à l'âge où tout le monde en sort, où l'on sort même des fonctions civiles parce que la faiblesse de l'âge qui vous rend incapable de travail rend aussi incapable de fermeté, de résistance ou de direction.

Voilà les hommes qui, par faiblesse, par imprévoyance et par ambition, sont les complices des hideuses doctrines du communisme.

Le département de l'Ain ne se rendra pas leur auxiliaire en leur donnant le pouvoir de travailler au renversement de la société; maintenant qu'ils ont été vus à l'œuvre, ce serait se montrer indignes du suffrage universel, que de voter pour eux.

Agréer, etc.

Un de vos abonnés.

A. MEINEL, gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.